

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

119^e Séance (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 17 septembre 2019 à 17 h, au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Madame Roxanne Thibeault, présidente
Monsieur Pier-Olivier Cloutier Boily, commissaire
Madame Andrée Verreault, commissaire
Madame Patricia Brassard, commissaire-parent

Aussi présentes : Madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

Sont absentes les personnes suivantes : Madame Nathalie Savard, commissaire, Madame Nancy Verreault, vice-présidente

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ordre du jour / acceptation

CE190917-01 Sur la proposition de madame Patricia Brassard, les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en retirant le point suivant :
3.1 Pavage et travaux divers à l'école Sainte-Hélène : choix de l'entrepreneur

1.2 Procès-verbal / Dispense de lecture et acceptation

CE190917-02 Sur la proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019 (116^e réunion) puisque chaque commissaire membre du comité exécutif en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter le procès-verbal.

2. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

3. OBJETS DE DÉCISIONS

3.1 Frais de déplacement

Considérant les mesures de contrôle en place au sein de la structure financière de la Commission scolaire (décision CC061219-10);

Considérant qu'en application de ces mesures, les demandes de remboursement des membres du conseil des commissaires et de la direction générale pour les frais de déplacement encourus dans le cadre de leurs fonctions doivent être approuvées par le comité exécutif;

Considérant les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la direction générale entre le 18 juin et le 16 septembre 2019 soumises au comité exécutif pour approbation;

Considérant que ces demandes de remboursement ont fait l'objet d'une vérification de conformité par rapport à la politique en vigueur à la Commission scolaire;

Considérant que ces demandes sont raisonnables;

CE190917-03

Sur la proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la direction générale entre le 18 juin et le 16 septembre 2019.

4. INFORMATION

4.1 Responsables d'établissement 2019-2020

Considérant les étapes suivies afin de recommander les responsables d'école ou de centre pour l'année 2019-2020 et considérant la recommandation des directions d'école et de centre, la direction générale a nommé, à titre de responsable d'école ou de centre, les personnes suivantes pour l'année scolaire 2019-2020 :

École Albert-Naud :	Marie-Josée Jean
École Saint-Julien :	Sylvie Girard
École Saint-Sacrement :	Julie Blackburn
École Notre-Dame :	Caroline Tremblay
École Maria :	Caroline Gilbert
École Bon-Pasteur :	Mélanie Larouche
École Saint-Léon :	Maryse Harvey
École Notre-Dame-de-Lorette :	Catherine Côté
École Sainte-Hélène :	Caroline Murray
Notre-Dame-du-Rosaire	Marie-Myriam Simard
École Garnier :	Marie-Hélène Fleury

École Jean XXIII :	Mélanie Gagné
École St-Gérard :	Martine Villeneuve
École Bon-Conseil :	Marjolaine Lapointe
École Mgr Victor :	Catherine Dufour
École Saint-Bruno :	Marie-Josée Lavoie
Pavillon de l'employabilité	Marie-Josée bédard

4.2 Contrats octroyés pendant la période estivale

En vertu du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire , la directrice générale de la Commission scolaire a le pouvoir d'autoriser des contrats pendant la période estivale pour éviter le retard dans la réalisation de travaux ou l'approvisionnement en biens et services. Madame Christine Fortin, directrice générale, mentionne que les contrats suivants ont été octroyés pendant la période estivale 2019 :

- dans le cadre de la Mesure 50624 « Réfection et transformation des bâtiments 2012-2013 », remplacement du contrôle de mécanique du bâtiment au Pavillon Auger : contrat à l'entreprise « All-Tech inc. » au prix de 187 200 \$ (taxes exclues);
- dans le cadre de la Mesure 50624 « Réfection et transformation des bâtiments 2019-2020 », isolation et amélioration du local de musique de l'école Saint-Sacrement : contrat à l'entreprise « Lamellé Québec inc. » au prix de 189 860 \$ (taxes exclues).

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE190917-04

Sur la proposition de madame Andrée Verreault, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 09.

Roxanne Thibeault
Présidente

Christine Flaherty
Directrice générale adjointe et secrétaire générale